



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Velette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 16 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De H. maü Lichtenberg, ce 5 novembre. — Copie de la lettre des président & conseillers de la regence du comté au directoire du département du Bas-Rhin.

MESSIEURS,

« Une invasion des plus audacieuses faite par plusieurs communes de votre département à Barenthal & Philippsbourg, villages d'Empire appartenans à M. le landgrave de Hesse-Darmstadt, sur les frontières de la ci-devant province d'Alsace, pour y protéger la révolte de quelques sujets tarés, nous force de recourir à votre autorité, messieurs, & pour arrêter les progrès du mal, & pour faire remédier à celui qui vient d'être fait. C'étoit le 2 de ce mois vers midi, qu'environ 400 paysans d'Oberbronn, Offweiler & d'un troisième village, qu'on n'a pu nous indiquer avec assurance sont arrivés, la plupart en armes, & précédés de fifres & de tambours à Barenthal, où après avoir fait assembler la bourgeoisie, ils ont planté l'arbre de

la liberté française, & fait prêter aux sujets de mon dit sieur le landgrave, le serment civique décrété par l'assemblée nationale. Ils se sont rendus delà à Philippsbourg, où, ayant fait la même cérémonie, ils l'ont terminée par des bacanales qui ont duré jusques vers la pointe du jour.

» Depuis ce moment, messieurs, les habitans des deux villages se persuadent, que tous les liens, qui les attachent à leur seigneur, sont dissous, & qu'ils ne doivent plus au dernier, ni obéissance, ni impôts & autres charges généralement quelconques.

» Nous n'entreprendrons point, messieurs, de vous relever plus au long, combien cette conduite de la part de vos administrés, attentatoire au droit des gens, l'est aux principes de la loyauté française, il doit nous suffire de vous la dénoncer pour lui attirer toute votre indignation.

» Nous ne demandons point la punition des coupables, mais que du moins ils apprennent qu'il est indigne d'un vrai français de faire, d'autorité privée & sans l'aveu du gouvernement, des incen-

sions hostiles dans des états voisins , & que la France, amie de l'ordre, n'accueille point de sujets rebelles.

» C'est une proclamation en ce sens que nous ofons vous demander avec instance.

» Daignez , messieurs, en désapprouvant l'attentat de vos administrés , & leur faisant défense de recidive, sous peine de punition exemplaire, déclarer aux habitans révoltés de Barenthal & Philippsbourg, que la République française ne protège point les soulèvemens, que son systême n'est point de faire des conquêtes foibles & pacifiques, qu'ainsi lefdits habitans aient à rentrer dans l'obéissance de leur légitime seigneur.

» Au fond , messieurs , le vrai but des révoltés n'est point de devenir français, c'est le seul désir d'introduire l'anarchie chez eux & de s'emparer des propriétés de leur prince , qui les soulève ; c'est un motif de plus, qui étaye la confiance avec laquelle nous ofons espérer que vous voudrez bien ne point nous refuser notre demande , d'autant plus pressante que déjà les révoltés travaillent d'autres communes à suivre leur exemple, dont il importe par conséquent de prévenir la contagion.

» La reconnoissance que nous vous aurons de cet acte de votre justice & de votre loyauté, ne pourra jamais être égalée que par la considération la plus distinguée avec laquelle nous avons l'honneur d'être , &c.»

« On apprend dans ce moment, que les villages de Barenthal & de Philipsbourg se sont nommés des municipalités. »

Il est bon d'observer à MM. les conseillers de la régence de Hanau-Lichtenberg que, ce qu'ils appellent révolte, est une insurrection; & qu'avant d'écrire à des administrateurs de la République française, ils auroient dû apprendre la différence qu'il y a entre ces deux choses. La révolte se fait contre les loix, l'insurrection contre les tyrans. La première est un crime, la seconde un devoir sacré. D'ailleurs les villages, dont il est question, appar-

tiennent au landgrave de Hesse-Darmstadt, un de nos ennemis. Les citoyens français n'ont point été dans ces villages en ennemis, mais en amis. Les habitans se sont rassemblés autour d'eux, ils ont planté avec eux l'arbre de la liberté dans la place; ils ont prêté le serment civique; ils ont mangé, bu & dansé avec leurs voisins les Français. En vérité, on ne sauroit exercer plus cordialement les devoirs d'amitié & de bon voisinage; & on a lieu d'être étonné que MM. les conseillers appellent cela *une conduite attentatoire au droit des gens, & qui doit exciter l'indignation des administrateurs.* Jamais les bons administrateurs ne feront indignés que les Français boivent & dansent avec les Allemands leurs voisins, & qu'ils crient avec eux: *Vive la liberté! vive l'égalité!*

F R A N C E.

De Strashourg, ce 9 novembre. Le premier de ce mois a passé par ici M. Bachlé, chargé d'affaires de notre République à la cour électoral de Saxe, pour se rendre à Colmar, sa ville natale. L'électeur lui a fait notifier qu'à cause de la destitution du roi, au nom duquel il avoit été jusqu'ici à sa cour, il ne pourroit plus le reconnoître comme revêtu d'un caractère public, ni permettre son séjour à Dresde, sans vouloir cependant se déclarer ennemi de la nation française.

De Valenciennes, ce 12 novembre. Le général Valence est entré samedi matin dans Namur, & les Namurois ont donné à ce général, ainsi qu'à tous les soldats français, les preuves les plus éclatantes de leur amour & de leur reconnoissance: ainsi le soldat se montre par-tout le défenseur de la liberté, & il se fait chérir auprès de ces peuples à qui on l'avoit dépeint sous les couleurs les plus odieuses.

Nous possédons en ce moment Menin, Ypres; nous ferons sans doute incessamment maîtres du port d'Osende, ensuite de Gand, & cette même armée de la Flandre se portera sur Anvers, tandis

que la grande armée de Dumourier se portera de Bruxelles sur Louvain, & delà dans la Campine, pour purger totalement les Pays-Bas des féroces Autrichiens; & toutes les armées étant réunies avec celle de Valence, on verra si ces incendiaires veulent sortir, de bonne grace ou de force, de Luxembourg; mais ils fuieront comme ils fuient actuellement.

Dumourier a quitté Mons hier avec tout son quartier-général, & il s'achemine vers Bruxelles, où son avant-garde doit entrer aujourd'hui ou demain au plus tard, étant déjà à Hall. L'archirégresse s'est retirée par Turnhout, où on assure qu'elle se trouve arrêtée dans ce moment. L'armée ennemie est dans la plus grande déroute: les Hongrois se battent avec les régimens Wallons: les émigrés se cachent où ils peuvent; ils gémissent, ils pleurent, ils n'ont plus de pain, ni argent, ni ressources: ceux qui possédoient encore quelques petites fortunes, ne pouvant jamais croire que des *soldats de papiers* seroient aussi fermes & intrépides, n'ayant pas eu la précaution de faire leurs malles & leurs paquets ont presque tout laissé, & n'ont eu le temps que de sauver leurs individus.

On peut juger de cet oubli ou abandon forcé par la découverte de la croffe, croix, argenterie, effets & voitures du ci-devant archevêque de Cambrai, que des volontaires du bataillon de la Seine inférieure ont fait à Mons; desquels effets on s'est saisi, & que le général Dumourier vient d'envoyer au district de cette ville. (Valenciennes.)

Etat des coffres & paniers contenant les effets appartenans à l'émigré Ferdinand Rohan, ci-devant archevêque de Cambrai, consignés au profit de la République.

- 1°. Une grande vache, une grande valise, cinq malles & trois caisses contenant des ornemens d'église & différentes sortes d'effets.
- 2°. Une autre caisse de cinq pieds de long contenant aussi des ornemens d'église, linge & un panier contenant du linge.
- 3°. Une caisse couverte de peau contenant de l'argenterie de table.
- 4°. Une caisse contenant la chapelle de l'ex-prélat.
- 5°. Une boîte plate contenant une croix & le haut de la croffe.
- 6°. Une boîte longue contenant le pied de la croix & celui de la croffe.

7°. Deux caisses contenant la batteries de cuisine.

8°. Une caisse contenant des ustensiles de cuisine: trois marelats, &c.

On assure que l'infâme Lambesc a été tué, & que son digne Vaudemont a eu eu les deux jambes emportées d'un boulet de canon, Puisse toute cette horde scélérate être anéantie, & la terre en être purgée.

Paris. Le ministre de la guerre avoit mandé au général Biron d'envoyer des troupes au général Custine, & de les faire partir au moment où il les jugeroit convenables. Ce mot a suffi à Biron, quoiqu'ayant eu précédemment Custine sous ses ordres. Celui-ci a écrit à Custine, de Strasbourg.

« Je vous envoie, mon ami, la copie de la lettre du ministre, que je viens de recevoir; elle vous prouvera que toutes les troupes de l'armée que je commande sont à vos ordres; ceux que vous m'adresserez seront promptement exécutés. Je vous jure que cette disposition du ministre ne me donne aucune humeur, & que toutes les manières de contribuer avec vous au succès des armes de la République, ne cesseront jamais de me convenir & de m'être agréables.

» Vous fentez bien, mon cher ami, que je dois raisonnablement cesser d'être responsable de la sûreté du Haut-Rhin & de ses places, puisqu'un autre peut disposer des troupes qui y sont employées.

» Je le demande au ministre & au comité extraordinaire de la convention nationale.

» Je crois que vous serez content de Bournouville, à qui le commandement de l'armée du centre est maintenant confié; à la manière dont je l'ai vu servir, je crois pouvoir vous répondre qu'il fera avec un grand zèle & une grande exactitude tout ce que vous lui prescrirez.

§. Il paroît que la destination de Kellermann n'est pas seulement d'assurer l'indépendance de la Savoie & du Piémont, & que nous allons chasser la botte de l'Italie. Cependant, si on consulte l'histoire, toutes les guerres de l'Italie & de la Campanie ont été funestes à la France; mais c'étoient des troupes de rois qui se battoient, les nôtres vont sur le sol de la République romaine; c'est ce qu'a annoncé hier Kellermann à la convention, en ces termes:

« C'est vers l'Orient que vous dirigez nos pas, c'est pour délivrer Rome antique du joug des prêtres que vous commandez aux soldats français de franchir aujourd'hui les Alpes; nous les franchi-

rons, si j'en crois nos pressentimens & le courage des troupes de la République. Citoyens, comptez sur un vieux soldat qui fait mieux faire que dire, & qui vous annoncera les victoires de vos armées par trois mots : elles ont battu les ennemis.

Le président : « citoyen, la convention a vu avec douleur la division qui s'est manifestée entre deux généraux également précieux pour la République par les services qu'ils lui ont rendus.

« Ajournez les querelles particulières jusqu'au moment heureux où nos armes triomphantes auront assuré la paix, la liberté & le bonheur dans l'Europe. Vous ajouterez à votre gloire & à la reconnaissance de la patrie.

« Vous allez commander l'armée des Alpes, c'est aller à de nouvelles victoires, & ajouter dans le cœur de tous les Français un souvenir de la glorieuse journée du 20 septembre.

§. Bruxelles est pris. A demain le détail.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du jeudi 13 novembre.

Les commissaires à l'armée du Nord écrivent de Dunkerque, que les émigrés rentrent en foule ; ils demandent ce qu'ils doivent faire. Comme il existe une loi, on passe à l'ordre du jour.

Le courrier de Lyon à Paris a été submergé dans la Loire ; le bat ayant chaviré, il a eu la présence d'esprit de se sauver & la malle. Renvoyé au comité des finances pour lui accorder une récompense.

On décrète un nouveau marteau pour les forêts.

Trente communes sous la domination de Nassau-Saarbruck, ont arboré la cocarde nationale, & demandent à vivre sous les loix de la République. Renvoyé au comité de législation.

L'armée de Clairfait se retirant d'Ath sur Bruxelles, 4000 fantassins & 400 cavaliers, avec armes & bagages, se font rendre à notre armée.

Décret qui interdit aux corps administratifs, la faculté de puiser dans les caisses publiques. Elles n'en pourront plus payer dorénavant que sur un bon du trésor national.

On décrète qu'on s'occupera tous les jours, du procès de Louis XVI, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze. Pendant la discussion on fait lec-

ture d'une lettre datée du 12 novembre, du quartier-général de Charles, ci-devant Charleroi, actuellement Charles sur-Sambre, ainsi dénommé par les habitans mêmes. Le général Valence annonce qu'il y est entré paisiblement, qu'on l'attend à Namur, & qu'il va se joindre à Dumourier. Les habitans nomment leur magistrats & établissent un club, dont le général fera l'ouverture.

PROCÈS DE LOUIS XVI.

Avant d'ouvrir la discussion, un membre demande le rapport du décret rendu sur la motion de Pétion, qui avoit fait ordonner que les orateurs ne s'occuperoient que de cette question : *Louis XVI peut-il être jugé ?* On demande que la discussion soit illimitée, & qu'il soit permis aux orateurs de donner toutes sortes d'étendues à leurs opinions. On rapporte le décret.

Rouet, de Fouloufe, a divisé son discours en deux parties : Est-il de l'intérêt de la nation de juger Louis XVI ? est-il de sa justice de le faire ? & il a répondu négativement à ces deux questions ; il n'a pas hésité de faire l'éloge des *qualités personnelles du roi* ; il l'a montré cherchant dans tous les temps à faire le bonheur du peuple, n'hésitant pas de faire des sacrifices personnels toutes les fois qu'il a cru pouvoir concourir à améliorer le sort des Français ; il prétend que Louis a été jugé, que la déchéance est une peine plus terrible pour lui que tous supplices que pourroit lui infliger le bourreau. Ce n'est pas lui qu'il faut punir, mais les auteurs qui l'ont fait regner en vertu d'une constitution ; il concluoit à ce qu'applaudissant au zèle de l'assemblée législative qui l'a suspendu, il sera proposé au peuple français, de régler le sort de Louis XVI, de sa femme, de son fils, de sa fille, de sa sœur & de tous ceux de sa famille qui sont en France.

Grégoire a succédé, il a établi que Louis n'étoit pas constitutionnellement roi, que cette constitution, ouvrage de l'intrigue, n'avoit pas même été véritablement acceptée par le roi, qu'il avoit toujours trahi la nation, qu'il étoit un perfide qu'il falloit punir, comme ayant abdiqué la couronne depuis long-temps, par ses trahisons. Il croit cependant qu'il est inutile de lui ôter la vie, & qu'il vaut mieux le condamner à l'existence.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.